RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
ENTREPRISE METRO D'ALGER

Numéro d'identifiant fiscal (NIF) : 00016001456642

Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°15 / 2024

1. MODE DE L'APPEL D'OFFRE : L'Entreprise Métro d'Alger Maître d'Ouvrage Délégué lance un avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales relatif à :

" Étude Portant Extension du Système de Transport Par Câble du Palais De La Culture vers Les Annassers et Kouba"

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'objet du présent cahier des charges s'adresse uniquement aux bureaux d'études nationaux agréés ou spécialisés dans les études des remontées mécaniques et/ou des transports guidés, répondant aux critères cités ci-dessous :

I. Cas de bureau d'étude seul :

- **Capacités techniques :**

a). Le Bureau d'études doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (2014-2023), au moins à un (01) projet d'étude d'un système de remontées mécaniques (Téléphérique, Télécabine, Funiculaire, Télésiège, Téléski,) d'un linéaire minimum de trois cent (300) mètres. Ces capacités doivent être dûment justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages concernés.

b). Le Directeur de projet doit justifier d'un diplôme d'ingénieur d'état ou Master (ou plus) (ou équivalent pour les diplômes obtenus à l'étranger) et avoir occupé le poste de Directeur de projet d'au moins un (01) projet d'étude (Téléphérique, Télécabine, Funiculaire, Télésiège, Téléski) avec une expérience professionnelle minimale d'une (01) année dans ce poste. Ces qualifications doivent être justifiées par le curriculum vitae, le diplôme et par les attestations d'expérience (attestations de travail et / ou certificats de travail).

Le soumissionnaire peut se prévaloir des capacités de sous-traitants, sous condition de présenter un engagement formel de sous-traitance déclarée (Cet engagement sera complété par un acte de relation juridique de sous-traitance pour l'attributaire du présent Marché).

- **Capacités financières :**

Le bureau d'études soumissionnaire seul doit avoir réalisé, sur une période de cinq années allant de 2019 à 2023, un chiffre d'affaires annuel moyen des trois meilleurs exercices, supérieur ou égal à trente millions de Dinars Algériens (30.000.000,00 DA).

Les bilans doivent être certifiés par un commissaire aux comptes et visés par les services des impôts.

- **Capacités professionnelles :**

Le bureau d'études soumissionnaire doit disposer d'un agrément délivré par le secteur chargé des Travaux Publics ou le secteur chargé de l'Habitat ou le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes).

Les bureaux d'études publics ne sont pas tenus de produire un agrément mais des statuts ou un décret de création ou une exonération délivrée par le ministère concerné.

II. Cas de groupement de bureaux d'études :

Le Groupement de bureaux d'études, doit se présenter sous la forme d'un groupement momentané de bureaux d'études conjoints.

Le mandataire du Groupement momentané de bureaux d'études conjoints est obligatoirement solidaire, pour l'exécution du Marché, de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Service Contractant.

- **Capacités techniques :**

a). Le Groupement de bureaux d'études doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (2014-2023), au moins à un (01) projet d'étude d'un système de remontées mécaniques (Téléphérique, Télécabine, Funiculaire, Télésiège, Téléski,) d'un linéaire minimum de trois cent (300) mètres. Ces capacités doivent être dûment justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages concernés.

b). Le Directeur de projet doit justifier d'un diplôme d'ingénieur d'état ou Master (ou plus) (ou équivalent pour les diplômes obtenus à l'étranger) et avoir occupé le poste de Directeur de projet d'au moins un projet d'étude (Téléphérique, Télécabine, Funiculaire, Télésiège, Téléski) avec une expérience professionnelle minimale d'une (01) année dans ce poste. Ces qualifications doivent être justifiées par le curriculum vitae, le diplôme et par les attestations d'expérience (attestations de travail et / ou certificats de travail).

Le soumissionnaire peut se prévaloir des capacités de sous-traitants, sous condition de présenter un engagement formel de sous-traitance déclarée. (Cet engagement sera complété par un acte de relation juridique de sous-traitance pour l'attributaire du présent Marché).

- **Capacités financières :**

Le Groupement doit avoir réalisé, sur une période de cinq années allant de 2019 à 2023, un chiffre d'affaires annuel moyen des trois meilleurs exercices, supérieur ou égal à supérieur ou égal à trente millions de Dinars Algériens (30.000.000,00 DA).
Les bilans doivent être certifiés par un commissaire aux comptes et visés par les services des impôts.

- **Capacités professionnelles :**

Le chef de file et les membres de groupement doivent disposer d'un agrément délivré par le secteur chargé des Travaux Publics ou le secteur chargé de l'Habitat ou CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes).
Les bureaux d'études publics ne sont pas tenus de produire un agrément mais des statuts ou un décret de création ou une exonération délivrée par le ministère concerné.

3. LIEU DE RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Les bureaux d'études intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de :

Entreprise Métro d'Alger, " Direction Juridique et Marchés"
170 B, Rue HASSIBA BEN BOUALI, Alger
Tel : 023 51 20 06/08/36 - Fax : 023 51 20 14 Email : djm@metroalger.dz

Contre paiement de la somme de **Cent Mille Dinars Algériens (100 000 DA)**. Le versement de cette somme se fera au compte N° 001006200300300068 clé 43, ouvert auprès de la Banque Nationale d'Algérie, Sise : 12 BD ZIROUT YOUCEF, Alger.
Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné.
En cas de soumissionnaire en groupement, le mandataire (chef de file) du groupement, ou son représentant dument désigné doit obligatoirement retirer le cahier des charges, sauf stipulations contraires dans la convention de groupement.

4. DÉLAI DE PRÉPARATION :

Le délai de préparation des offres est de trente (30) jours, à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

5. VALIDITÉ DES OFFRES :

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres accordée aux soumissionnaires augmentée de délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

6. CONSTITUTION DES OFFRES :

Les offres comprennent « un dossier de candidature », « une offre technique » et « une offre financière ».
Liste sommaire des pièces exigées : (la liste détaillée est dans le cahier des charges article 14)

Le dossier de candidature :

- Une ou des déclaration(s) de candidature dûment renseignée(s), portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire.
- Une ou des déclaration(s) de probité dûment renseignée(s), portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire.
- Les statuts du bureau d'études, et de chaque membre, en cas de soumissionnaire en groupement
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires, ou le cas échéant des sous-traitants.

L'offre technique :

- Une ou des déclaration(s) à souscrire dûment paraphée(s) et renseignée(s), portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire.
- Le cahier des charges, Instructions aux soumissionnaires (IAS), Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS), Cahier des Prescription Communes et Cahier des Prescriptions Techniques (CPT), portant à la dernière page de ces trois documents (IAS, CPS et CPT), la mention manuscrite "lu et accepté", paraphé et signé par le soumissionnaire, ou le mandataire (chef de file) en cas de soumissionnaire en groupement.

L'offre financière :

- La lettre de soumission dûment paraphée, renseignée, portant la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment renseignée, paraphée, portant la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.

7. PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les offres doivent comporter « un dossier de candidature », « une offre technique » et « une offre financière » présentés en trois (03) exemplaires, un (01) original et deux (02) copies, insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces trois enveloppes sont mises dans une quatrième enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention : " À n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres"

8. DATE, LIEU ET HEURE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES :

- Les offres devront être déposées à l'Entreprise Métro d'Alger sise 170 B, Rue Hassiba Ben Bouali, Alger, le dernier jour de la durée de préparation des offres entre 08h30 à 13h30 heure limite.
- Si le dernier jour de la durée de préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

9. OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de dépôt des offres en séance publique à 14h00, et en présence de l'ensemble des soumissionnaires, qui souhaiteraient assister, au niveau du siège de l'EMA sise 170 B, rue HASSIBA BEN BOUALI-Alger.